



SPIP DE NICE

Le tableau de trop !

COMMUNIQUÉ

La direction du SPIP de Nice a informé ses agents en milieu ouvert via mail, d'une demande soudaine émanant du chef de pôle DDSE de Marseille qui exige désormais que toutes les modifications horaires soient envoyées sous forme de tableau et ce sans exception, sans que rien n'en justifie la nécessité.

En plus de l'élaboration des modifications horaires qui implique un travail considérable, la réalisation de tableaux ne va faire qu'alourdir les permanences des CPIP et leurs temps de travail de manière générale. Il convient de préciser que des tableaux vont très certainement rendre encore moins lisibles les nombreuses modifications horaires faites quotidiennement.

Il convient également de rappeler que les CPIP ont déjà des permanences surchargées, auxquelles s'ajoutent la gestion des incidents horaires depuis le mois de novembre 2023.

Rappelons enfin que le SPIP de Nice va bientôt être délocalisé. La phase de préparation du déménagement va donc déjà compliquer considérablement l'activité au sein de notre service (cartons à faire par les agents, entres autres).

Il est inacceptable que cette demande du Pôle DDSE de Marseille ait été mise à exécution dès le vendredi 25 avril 2025, sans aucune information ni aucune concertation préalable auprès des agents concernés. D'autant que les modifications horaires envoyées n'ont pas été enregistrées en vue de ces tableaux, ce qui a généré des incidents horaires sans objet et à traiter dès le lundi suivant par les CPIP !

Les CPIP du SPIP de Nice sont fatigués de devoir s'adapter en dépit du bon sens, sans aucune concertation ni réflexion et dans l'unique but de répondre aux exigences de certains.

Dans ces circonstances, nous sollicitons un arbitrage de la direction du service favorable à nos intérêts.

Les SPIP souffrent déjà assez d'un manque de moyens humains et matériels et ne peuvent plus tolérer l'ajout incessant de tâches inutiles comme l'élaboration de tableaux.

Les représentants FO JUSTICE du SPIP 06 ne peuvent plus rester silencieux en acceptant ordres et contre ordres sans fondement qui n'émanent même pas de leur propre hiérarchie.

Ainsi, après consultation des CPIP du SPIP de Nice, pour FO JUSTICE SPIP 06, il n'est pas question de systématiser l'envoi de tableaux !

FO JUSTICE SPIP 06 demande donc à la direction du SPIP de tenir bon face au Chef de pôle DDSE de Marseille.

Les représentants FO Justice du SPIP 06 – le 29 avril 2025

